

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757 Numéro SIREN : 524 192 507 Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt 66764



20200667642019

DATE DEPOT : 08/09/2020

N° DE DEPOT : 66764

N° GESTION : 2010B16757

N° SIREN : 524192507

DENOMINATION : A.P.G. Inc.

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2019

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 AOUT 2020**

L'an deux mil vingt,

Le dix huit août 12 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant lettres du 31 juillet 2020 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

↳ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

↳ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 522 650,42 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 522 650,42	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 265 016,00 à €. 288 808,00)		€. 23 792,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 400 228,22 à €. 3 899 086,64)		€. 498 858,42
Total	€. 522 650,42	€. 522 650,42

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2016	-		-	-
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 11 871.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR

Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 AOUT 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 522 650,42 de la manière suivante :

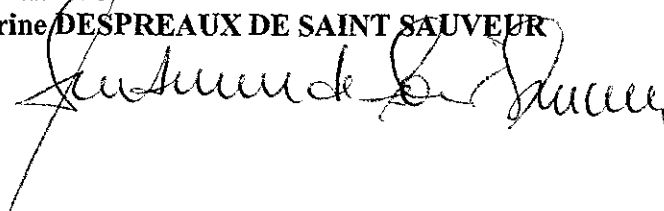
▪ Bénéfice de l'exercice	€. 522 650,42	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 265 016,00 à €. 288 808,00)		€. 23 792,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 400 228,22 à €. 3 899 086,64)		€. 498 858,42
Total	€. 522 650,42	€. 522 650,42

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2016	-	-	-	-
31.12.2017	-	-	-	-
31.12.2018	-	-	-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 11 871.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Certifié conforme**La Présidente****Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR**

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire – 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Inc

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

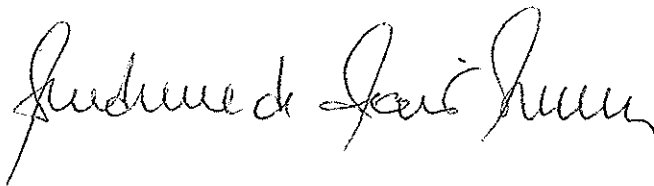
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 18 août 2020



Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

SAS A.P.G. INC

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 888 080 €

RCS PARIS S24 192 507

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

SAS A.P.G. INC

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2019**

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 10 juillet 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name and title.

Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	101 760	56 466	45 294	57 650
Fonds commercial	1 955 000		1 955 000	1 955 000
Autres immobilisations incorporelles	2 305 760		2 305 760	1 989 755
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	63 071	30 539	32 533	38 840
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	37 799	24 065	13 734	10 126
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	455 445	255 000	200 445	200 445
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	37 562		37 562	38 220
ACTIF IMMOBILISE	4 956 397	366 069	4 590 328	4 290 036
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 760 865	121 271	7 639 594	3 490 522
Autres créances	1 417 357	40 000	1 377 357	1 590 555
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 166 300		1 166 300	2 505 261
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	214 660		214 660	179 235
ACTIF CIRCULANT	10 559 182	161 271	10 397 911	7 765 574
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	2 015		2 015	1 356
TOTAL GENERAL	15 517 594	527 341	14 990 253	12 056 966

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 888 080	2 650 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	265 016	258 319
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	3 400 228	3 076 576
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	522 650	330 349
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 075 975	6 315 344
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 133 913	501 356
Provisions pour charges		
PROVISIONS	3 133 913	501 356
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 355 168	3 877 736
Dettes fiscales et sociales	462 959	395 616
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	830 672	833 739
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	131 566	133 174
DETTES	4 780 366	5 240 266
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 990 253	12 056 966

Résultat de l'exercice en centimes

522 650,42

Total du bilan en centimes

14 990 253,35

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 586 787	6 688 439	12 275 226	8 437 858
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 586 787	6 688 439	12 275 226	8 437 858
Production stockée				
Production immobilisée			300 000	283 045
Subventions d'exploitation			500	1 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			4	10
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 575 730	8 721 913
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 421 805	7 432 714
Impôts, taxes et versements assimilés			58 299	33 389
Salaires et traitements			357 307	338 057
Charges sociales			125 894	114 825
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 060	12 734
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			121 271	
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 266	4 527
CHARGES D'EXPLOITATION			9 109 902	7 936 245
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 465 827	785 667
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			5 280	5 880
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 356	7 813
Différences positives de change			743	3 266
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			7 380	16 959
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 015	1 356
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			15 139	14 453
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			17 153	15 810
RESULTAT FINANCIER			(9 774)	1 150
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 456 054	786 817

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54 847	136 918
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		65 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 847	201 918
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	146 851	11 322
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 631 898	530 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 778 748	541 322
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 723 901)	(339 404)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	209 502	117 064
TOTAL DES PRODUITS	12 637 957	8 940 790
TOTAL DES CHARGES	12 115 306	8 610 441
BENEFICE OU PERTE	522 650	330 349

A.P.G. Inc

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de **€ 14 990 253** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **€ 522 650**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2019, le 09 juin 2020.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

I - 1 Rappel des principes comptables

Les principes comptables généraux ont été appliqués dans le respect des règles communément admises :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables
- Prudence dans les évaluations.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les valeurs sont inscrites en comptabilité suivant la méthode habituelle des coûts historiques.

I - 2 Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et respectent les règlements et dispositions :

- * CRC 2004 - 6 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs ;
- * CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- * Du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28).

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 3 ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de €. 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Autres postes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

2 - 5 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion ".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 -6 Changement de méthode et informations particulières

2-6.1 - Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

2-6.2 - Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Augmentation de capital par transformation de BSA, en juin 2019, portant le capital de € 2 650 100 à € 2 888 080 ;
- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a vu sa provision pour risque dotée de € 170 000 supplémentaires. Pour mémoire le risque total était évalué à € 541 000 ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdue ;
- APG Inc continue de développer une nouvelle plateforme xml sous l'égide de IATA appelée NDC. Les investissements s'élèvent à K€ 2 306 ;

2-6.3 – Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

2-6.4 - Evénements postérieurs à l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID n'a pas entraîné la fermeture administrative directe de la Société A.P.G. Inc au 15 mars 2020. Cependant, son activité dépend des Compagnies aériennes pour qui la fermeture a été décidée. L'impact a été immédiat et conséquent sur le chiffre d'affaires 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, il n'est toutefois pas possible d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |

- Produits à recevoir : Annexe II
- Charges constatées d'avance : Annexe II
- Ecart de conversion : Annexe III
- Capital social : Annexe III

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe IV
- Éléments concernant les entreprises liées : Annexe V

Exercice clos le : 31 décembre 2019

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	3 133 913	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	2 392 996	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	23 353	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	9 808	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	-	
* Formation professionnelle / Fongécif	2 189	
* CVAE	19 935	
* Autres		
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	5 582 194	

Exercice clos le : 31 décembre 2019

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	6 797 394
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	155 747
<i>Personnel</i>	
. Avances -- acomptes	7 500
<i>Etat et collectivités</i>	-
<i>Débiteurs divers</i>	5 280
TOTAL	6 965 921

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Ass. Présence Assistance	6 250
Ass. Groupama	122 500
Zoho Frais	2 102
APG Argentine Hono.	901
SODEXHO Tickets restaurant	1 139
APG Airlines Frais	54 356
APG DS Frais	5 230
ALTA Cot.	18 033
Frais LCL	125
CH Aviation Cot.	1 523
APG Spain Frais Salon FITUR	2 500
TOTAL	214 659

Exercice clos le : 31 décembre 2019

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US\$ 1,1234 <i>Au 31 décembre 2019</i>	Ecart de Conversion Actif/Passif
		A Néant
€ 445,49	A.P.G North America Titres participations coût historique US\$ 510,00 = € 453,98	€ n/s
€ 110 714,42	A.P.G. North America C/c coût historique US\$ 126 768 = € 112 843,15	€ 1 356,27
€ 9 560,05	Oman Air D&C coût historique US\$ 10 000,00 = € 8 901,55	€ 658,50
		P € 2 014,77

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à € 2.888.080 représenté par 288 808 actions de € 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2019**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€. 19 447
TOTAL	€. 19 447

Exercice clos : 31 décembre 2019

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Client :		
APG DS	293 795	
APG Airlines	447 745	
APG Academy	50 826	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
APG Academy	40 000	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
	1 232 366	

Exercice clos : 31 décembre 2019

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	340 335	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	20 872	
APG North America	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues	-	
* Créditeurs divers :		
APG DS	13 803	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	375 010	

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.888.080

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 9^{ème} exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2019, est une année de reprise de trafic aérien après plusieurs années de crise : celle-ci avait entraîné une baisse de fréquentation, un contrôle des budgets voyages, et donc une perte du prix moyen par billet souvent de 20-30%.

Au niveau mondial, et de par la spécificité d'APG qui est de se concentrer sur des petits flux, de nombreux contrats sur plusieurs pays et plusieurs services, nous n'avons pas été trop impactés.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

APG INC répond aux besoins de contrôler mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit APG IET est reparti. C'est la première année de reprise avec un volume d'affaire tout à fait remarquable. Cela est la preuve de notre capacité à rebondir.

Les coûts de ce produit sont néanmoins très significatifs et ce n'est pas une surprise.

APG Inc est le bras commercial de tout le groupe APG et dispose d'une équipe renforcée : des business development directors par continent, et une équipe de Business Performance Review pour le contrôle de la qualité du réseau.

Nous continuons d'investir fortement dans une nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA. La Plateforme de distribution B to B est prête même si elle nécessitera toujours de forts investissements.

Plusieurs compagnies sont désormais connectées mais des lenteurs existent au niveau de la signature des contrats.

APG Inc a également lancé les produits Cargo : CARGO GSSA qui est la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes, et le CARGO IET qui est l'interlining Cargo grâce à la compagnie aérienne du groupe qui dispose d'un CTA cargo.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature est très long et la mise en place également, mais nous avons néanmoins signé de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

De nombreux contrats GSSA couvrant plusieurs pays sont également désormais signés par APG Inc.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net	:	€ 12 275 226 en nette appréciation
Résultat net avant impôt	:	€ 522 650 en hausse par rapport à 2018

	31/12/2019	31/12/2018	Ecart en %
Chiffre d'affaires	12 278 226	8 437 858	+ 45,51
Produits d'exploitation	12 575 730	8 721 913	
Charges d'exploitation	9 109 902	7 936 245	+ 14,79
Résultat d'exploitation	3 465 827	785 667	
Traitements et salaires	357 307	338 057	
Charges sociales	125 894	114 825	
Effectif	7	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<9 774>	1 150	
Résultat courant avant impôt	3 456 054	786 817	
Résultat exceptionnel	<2 723 901>	<339 404>	
Impôts sur les bénéfices	209 502	117 064	
Résultat net	522 650	330 349	
Total du bilan	14 990 253	12 056 966	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 522 650,42.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 522 650,42	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 265 016,00 à €. 288 808,00)		€. 23 792,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 400 228,22 à €. 3 899 086,64)		€. 498 858,42
Total	€. 522 650,42	€. 522 650,42

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2016	-		-	-
31.12.2017	-		-	-
31.12.2018	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 11 871.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance de APG IET étaient très positives car nous disposons désormais de notre propre compagnie aérienne contrôlée à 100% par le groupe APG. Le début d'année 2020 indiquait une croissance à 2 chiffres.

Depuis mars, la Crise de la COVID touche durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières.

Le secteur est dans l'attente de leur réouverture de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes. Ce sont les conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent revoler.

Nous avons eu recours à l'activité partielle nos clients compagnies aériennes s'étant retrouvées à l'arrêt.

Nous notons néanmoins une reprise depuis début juin même si cela est encore très faible.

Les compagnies aériennes, après cette crise vont devoir trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coûts variables.

'L'interlines' deviendra crucial puisque les compagnies vont toutes réduire leur nombre de destinations et de fréquences. Cela va entraîner à terme le besoin de partenariat 'Interlines' et l'augmentation du prix des billets.

Les investissements continuent sur la nouvelle technologie xml de distribution.

La plateforme de distribution APG a été certifiée NDC capable niveau 4 par IATA.

En conclusion

Le budget 2020 se présentait de manière positive et le réseau APG est entièrement mobilisé grâce aux moyens financiers de APG Inc. Néanmoins la crise de la COVID nous impacte durement : nous sommes dans l'inconnu et tributaire de la réouverture des frontières pour que les gens puissent voyager de nouveau.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée à la COVID n'a pas entraîné la fermeture administrative directe de la Société A.P.G. Inc au 15 mars 2020. Cependant, son activité dépend des compagnies aériennes pour qui la fermeture administrative a été décidée. L'impact a été immédiat et conséquent sur le chiffre d'affaires 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, il n'est toutefois pas possible d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

SB 5

APG ACADEMY

Objet : Conseils et Information aux techniques et métiers du transport aérien

	31/12/2018	31/12/2018	Ecart en %
Chiffre d'affaires	-	9 022	n/a
Produits d'exploitation	-	29 207	
Charges d'exploitation	73 603	112 214	<34,41>
Résultat d'exploitation	<73 603>	<83 007>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	2	-	
Résultat courant avant impôt	<73 601>	<83 007>	
Résultat exceptionnel	-	102	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<73 601>	<82 905>	
Total du bilan	76 570	137 651	

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2019	31/12/2018	Ecart en %
Chiffre d'affaires	9 840 191	10 332 870	< 4,77>
Produits d'exploitation	17 265 303	13 080 618	
Charges d'exploitation	16 626 335	12 694 576	+ 30,97
Résultat d'exploitation	638 968	386 042	
Traitements et salaires	424 481	317 345	
Charges sociales	185 269	143 589	
Effectif	9	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	469 501	<220 432>	
Résultat courant avant impôt	165 610	165 610	
Résultat exceptionnel	<739 525>	<126 135>	

Impôts sur les bénéfices	45 852	-	
Résultat net	323 092	39 475	
Total du bilan	37 633 152	27 238 982	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2019 <i>(12 mois)</i>	31/12/2018 <i>(12 mois)</i>	Ecart en %
Turnover	US\$ 1 146 716	US\$ 1 371 084	<16,36>
Cost of sales	US\$ 212 020	US\$ 114 280	
GROSS PROFIT	US\$ 934 696	US\$ 1 256 804	
Administrative expenses	US\$ 979 476	US\$ 869 950	+ 12,59
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US\$ <44 780>	US\$ 386 854	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US\$ -	US\$ 87 082	
Profit (Loss) fir the Financial Year	US\$ <44 780>	US\$ 299 772	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

- ⇒ APG ACADEMY (802 585 729 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 75,00 %
- ⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

28)

⇒ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- **Jean-Claude BACHER :**

Jean-Claude BACHER a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Cabinet ALLIANCE AUDIT :**

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						

Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels et délais légaux :.

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

